

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 25 avril 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jacques **BIANCARELLI**, en son vivant retraité, époux de Madame Marie-Claire Angèle MORETTI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137). Né à PORTO-VECCHIO (20137) le 1er janvier 1936. Décédé à PORTO-VECCHIO (20137) (FRANCE) le 17 février 1999.

Lieudit rue Dragut : Une parcelle de terre sur laquelle se trouve une ruine : section AE n° 338 pour 17a 60ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**